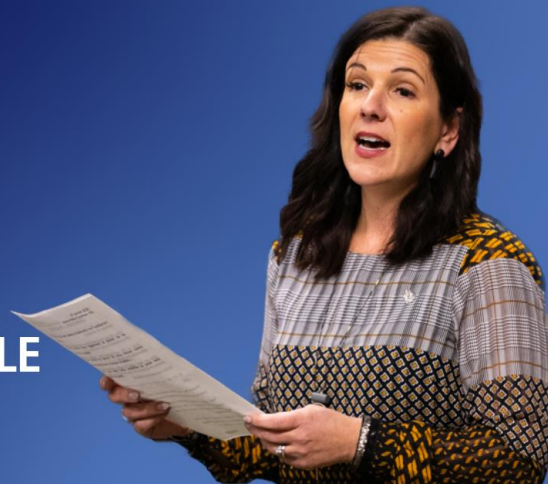


FIABLE et FIÈRE pour LAURENTIDES-LABELLE



Le gouvernement libéral vote contre la connaissance suffisante du français pour obtenir la citoyenneté

Laurentides-Labelle, le 25 février 2021 – À peine cinq jours après avoir déposé un énoncé d'intention prétendant soutenir le français au Québec, le gouvernement Trudeau a voté contre un projet de loi du Bloc Québécois visant à faire de la connaissance suffisante de la langue française une condition pour obtenir la citoyenneté au Québec.

« Justin Trudeau et Mélanie Joly ont un gros déficit de crédibilité lorsqu'ils disent vouloir agir pour contrer le déclin du français au Québec. Ils refusent d'agir aujourd'hui en s'opposant à ce que les nouveaux arrivants démontrent une connaissance suffisante de notre langue commune afin d'obtenir la citoyenneté chez nous. Ils refusent d'agir depuis des mois en ne soumettant pas à la loi 101 les entreprises de compétence fédérale, comme le demande unanimement le Québec. Les gestes des libéraux ne suivent pas leurs paroles et les Québécois s'en rendent compte », a déclaré Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle et vice-présidente du caucus du Bloc Québécois.

Pour assurer sa pérennité et celle de la culture québécoise, le français se doit d'être établi comme langue commune des citoyens et des citoyennes du Québec. C'était l'objectif du projet de loi C-223 de Sylvie Bérubé, députée d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou, qui a été battu en Chambre aujourd'hui par les libéraux, avec le soutien du NPD.

S'arrimant à la volonté du gouvernement du Québec de renforcer la protection et la promotion du français, C-223 visait trois modifications à la Loi sur la citoyenneté, soit :

- Exiger qu'un résident permanent demeurant au Québec démontre sa connaissance du français et non de l'une des deux langues officielles, le français ou l'anglais, comme c'est le cas présentement ;
- Faire passer l'âge maximal de 55 à 65 ans auquel un résident permanent qui demande la citoyenneté canadienne est tenu de démontrer une connaissance d'une des deux langues officielles ;
- Assurer au Québec que le test de citoyenneté se déroule en français et non plus dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

« Ce qui vous enracine à un pays, c'est la langue. C'est par elle qu'on tisse des liens, qu'on découvre et qu'on s'approprie la culture, qu'on s'intègre au lieu et à la communauté. La connaissance suffisante du français, langue officielle du Québec, est donc déterminante dans l'accueil des nouveaux arrivants qui choisiront de s'établir chez nous. Elle est garante d'une intégration réussie, tout comme la connaissance de l'anglais peut l'être pour bon nombre de gens qui se poseront au Canada. La décision prise aujourd'hui par le gouvernement Trudeau nuira aux nouveaux arrivants », a conclu Sylvie Bérubé, députée d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou.

Source :

Maxime Caouette, adjoint de circonscription et aux communications

Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle

maxime.caouette.338@parl.gc.ca

819 507-0122